

Dispositions financières

Ce projet a été rendu possible grâce au financement de :



En partenariat avec :

Partenaires institutionnels :



QUESTIONS ESSENTIELLES CONCERNANT LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

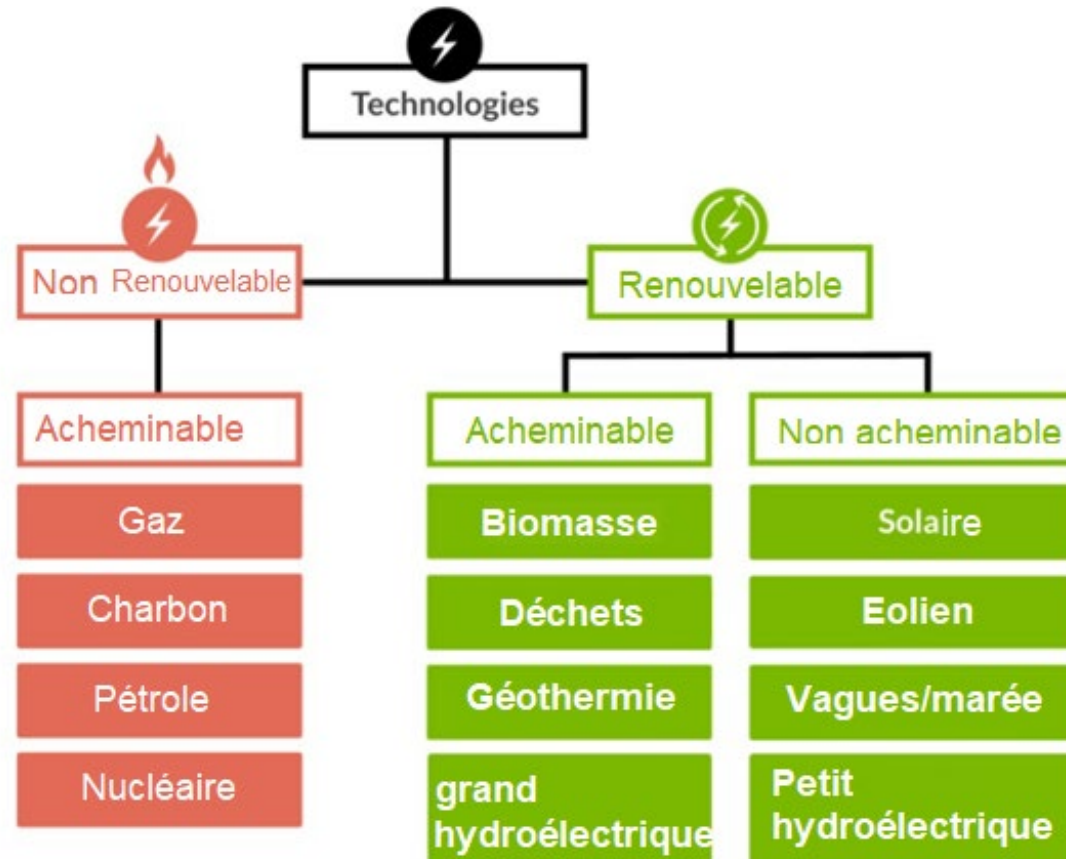
- ▶ **Quelle quantité d'électricité est-elle achetée ?**
- ▶ **À quel prix ?**
- ▶ **Quand le paiement est-il dû ?**



STRUCTURES DES TARIFS

- ▶ **Que sont-elles ?**
- ▶ Le *tarif* est la quantité d'argent que l'acheteur va payer à la société de projet chaque mois. Il comprend :
 - ▶ Le prix véritable payé par l'acheteur à la société de projet pour la capacité d'énergie produite rendue disponible
 - ▶ L'unité de devises utilisée
 - ▶ Un ensemble de termes et conditions élargies qui entourent le prix
- ▶ Des structures de tarifs différentes sont utilisées pour des technologies acheminables et non acheminables





TECHNOLOGIES ACHEMINABLES ET NON ACHEMINABLES

- ▶ Les technologies *acheminables* sont celles qui peuvent être distribuées par l'acheteur
 - ▶ L'acheteur donne des instructions à la société de projet pour produire une quantité d'énergie spécifique

- ▶ Les technologies *non acheminables* sont celles qui ne peuvent pas être distribuées par l'acheteur
 - ▶ Elles alimentent le réseau quand elles le peuvent en fonction des disponibilités



STRUCTURE DES TARIFS

Technologies non acheminables

- Des tarifs spécifiques à l'énergie qui sont exprimés en devises par KWh ou MWh
- Le principe de l'énergie présumée s'applique au paiement à la livraison prévu

Technologies acheminables

Habituellement structurés comme des tarifs **fondés sur la capacité** ce qui comprend :

- Des **frais de capacité** pour la capacité de l'usine d'électricité qui est rendue disponible à l'acheteur
- Un **coût de l'énergie** pour l'énergie qui est acheminée et livrée à l'acheteur
- Peut être tenu à des clauses de **prendre ou payer** dans des accords de fourniture de carburant de longue durée



TARIFS DE SUBVENTIONNEMENT

Qu'est-ce qu'un tarif de subventionnement ?

- ▶ Un tarif généralement utilisé pour inciter à la production d'énergie renouvelable
- ▶ C'est un tarif *fixe*, qui peut être différencié en fonction de la technologie
- ▶ Il apporte une *certitude* sur trois conditions essentielles pour le producteur :
 - ▶ Accès garanti au réseau
 - ▶ Prix de l'énergie subventionné
 - ▶ Contrat d'achat d'électricité à long terme



REFINANCEMENT

Pourquoi refinancer ?

- ▶ Une société de projet peut vouloir *refinancer* ses prêts afin de :
 - ▶ Réduire le coût de la dette (et accroître le rendement du capital)
 - ▶ Réduire le risque de change
- ▶ De ce fait, l'acheteur peut bénéficier de réductions de tarif et d'économies de coûts pour les consommateurs d'électricité locaux



FACTURATION ET PAIEMENTS

FACTURES

- ▶ Afin d'être payé pour l'énergie qu'il livre, le vendeur doit *facturer* l'acheteur, habituellement tous les mois
- ▶ La facture comprend :
 - ▶ Paiement de la capacité
 - ▶ Paiements de l'énergie
 - ▶ Paiements supplémentaires

PAIEMENTS

- ▶ Les *paiements* non litigieux doivent être faits dans la devise qui a été convenue par les parties
- ▶ Les *montants litigieux* sont retenus avant paiement et contestés, mais des intérêts de retard s'appliquent
- ▶ Les *retards de paiements* sont soumis à un taux d'intérêt convenu



EXONÉRATIONS FISCALES

Pourquoi des exonérations fiscales ?

- ▶ Pour inciter à investir dans le secteur de l'énergie, un gouvernement hôte peut prévoir des *incitations économiques* sous forme d'exonérations fiscales
- ▶ Ce peuvent être :
 - ▶ Des exonérations de taxes de douane sur les importations
 - ▶ Des frais d'enregistrement réduits
 - ▶ Une TVA réduite
 - ▶ Des périodes d'exemption d'impôt sur le revenu pendant la phase de fonctionnement

Les **exonérations fiscales** améliorent la viabilité d'un projet et encouragent l'investissement, ce qui permet d'établir un tarif moins élevé qui bénéficie aux consommateurs d'électricité.



